Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260623-3_CESS_ZT65-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	14	Absents excusés :	0
Votants :	14	Pouvoirs :	0

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Morgane LE POULICHET a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-06-03 : VENTE 400 LA CROIX

Madame le maire rappelle que par délibération du 18 mars 2025, la parcelle ZT65 au 400 La Croix avait été mise en vente par la commune. Au prix de 35€/m², soit 19 320 € net vendeur.

Madame le maire indique qu'un acquéreur potentiel s'est manifesté pour achat de cette parcelle au prix de vente.

Le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à procéder à cette cession au profit de M. et Mme SIMON ou toute personne morale ou privée qu'ils choisiraient pour se substituer à eux-mêmes.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'autoriser la vente de la parcelle ZT0065 au 40 La Croix pour un montant de 19 320€ net vendeur à M. et Mme SIMON ou toute personne morale ou privée qu'ils choisiraient pour se substituer à eux-mêmes.

- **PRECISE** que les frais éventuels de géomètres et notaires seront à la charge de l'acquéreur.

- **CHARGE** Mme le Maire de signer tout document et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

